



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ordre des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 8 février 2010 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation ainsi que la composition et le fonctionnement du jury du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 6 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2023 fixant le nombre de postes offerts, la composition du jury ainsi que l'organisation du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz ;

Vu l'arrêté d'admissibilité du 11 mai 2023 du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz ;

Nancy, le 24 mai 2023

### **ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Sont inscrits sur liste principale du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz les candidats mentionnés sur la liste jointe en annexe.

**Article 2 :** Madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Richard LAGANIER

## RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2023

### Résultats - Admission

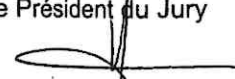
*Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.*

#### Infirmier concours unique

N° Candidat - Civilité Nom Prénom	Résultat
2308912367 - MME EVENO ANNE-CLOTILDE	Admis rang 1
2144588820 - MME KEMPF AMÉLIE MARTINE	Admis rang 2
2309934377 - MME BARTHELEMY PRUNIER ALICE	Admis rang 3
2308917171 - MME HUGUENIN HUGUENIN VALENTINE	Admis rang 4
2310950530 - MME DREXLER THIL SABRINA CHANTAL	Admis rang 5
2218600307 - MME SUIRE DOMITILLE	Admis rang 6
2309930116 - MME BOHRER DURRENBERGER PAULINE	Admis rang 7
2308915180 - MME LEYDINGER EMMA ELISABETH	Admis rang 8
2208440448 - MME DELICOURT DELICOURT ELISE	Admis rang 9
2111032830 - MME TOUSSAINT GAELLE	Admis rang 10
2307896237 - MME RENOUARD BOUCHOT CAROLE MARIE YVONNE	Admis rang 11
2308912439 - MME SOLEM MATHILDE	Admis rang 12
2211486409 - MME MARCHAL MÉGANE	Admis rang 13
2308920870 - MME SPITZ CAMILLE JUSTINE	Admis rang 14
2310947674 - MME DIDELOT CAMILLE	Admis rang 15

Candidature(s) : 1 à 15 sur 15 (15 candidats sur la page)

A Nancy, le 23/05/2023  
Le Président du Jury



Jean LOPES